

BILAN DE LA PRODUCTION FOURRAGÈRE EN 2023

Un bilan fourrager dans la normale grâce à une météo favorable

Après une mauvaise année, les conditions climatiques favorables en 2023 permettent au Centre-Val de Loire de renouer avec une production des prairies correcte : + 8 % par rapport à 2022. La pluie abondante en mars suivie de températures proches des normales saisonnières en avril et mai, favorise la pousse de l'herbe. Les orages de juin font reverdir les prairies. Les quantités de fourrages récoltés sont proches de la normale et permettent de reconstituer les stocks. Les pluies estivales sont déficitaires et hétérogènes, pénalisant le sud de la région et leurs récoltes de fourrages. La saison de pâturage se prolonge jusqu'en octobre. En 2023, le rendement des prairies du Centre-Val de Loire est égal au rendement de référence. Seuls le Cher et l'Indre sont en déficit fourrager, avec des productions respectivement inférieures de 7 % et de 5 % au rendement annuel de référence. Le Loiret est le département le plus excédentaire (+ 12 %), suivi de près par l'Eure-et-Loir (+ 11 %) et le Loir-et-Cher (+ 9 %). L'Indre-et-Loire ferme le peloton avec + 3 % par rapport à son rendement annuel de référence.

Reprise précoce de la végétation en mars

En Centre-Val de Loire, le premier semestre de l'année 2023 est plutôt sec, avec des précipitations inférieures de 11 % à la normale. Les températures douces du début d'année permettent une reprise rapide et précoce de la végétation par rapport à une année normale. Le déprimage des parcelles commence dès le mois de février, en raison des conditions climatiques extrêmement sèches qui assurent la bonne portance des sols. Cette mise à l'herbe précoce permet aux éleveurs d'économiser leurs stocks fourragers. Le mois de mars est particulièrement humide, avec une pluviométrie supérieure de 27,2 mm à la normale, compliquant le pâturage. Les premiers ensilages de ray-grass ont lieu mi-mars dans toute la région.

Estimation de la production fourragère dans le Centre-Val de Loire en 2023

	Superficie (1 000 hectares)	Rendement (t/ha)	Rapport au rendement annuel de référence (%)	Production (1 000 tonnes)
Cher	140,3	5,8	-6,9	813,7
dont STH productive	109,2	5,5		600,6
Eure-et-Loir	25,9	8,6	10,6	222,7
dont STH productive	16,8	8,3		139,4
Indre	178,7	6,1	-5,0	1 090,1
dont STH productive	134,5	5,9		793,6
Indre-et-Loire	70,6	6,8	3,2	480,1
dont STH productive	49,4	6,2		306,3
Loir-et-Cher	40,3	7,0	9,3	282,1
dont STH productive	30,1	6,7		201,7
Loiret	43,0	6,8	12,2	292,4
dont STH productive	28,9	6,6		190,7
Centre-Val de Loire	498,8	6,4	-0,8	3 192,3
dont STH productive	369,0	6,1		2 250,9
France entière	12 449	5,6	-1,5	69 714,4
dont STH productive	8 452,9	5,9		49 872,1

Source : SSP - SRISE Centre-Val de Loire

Un printemps favorable à la pousse de l'herbe

En avril, les sols se réchauffent progressivement, avec des températures proches des normales saisonnières. La croissance des prairies est dynamique malgré des précipitations déficitaires de 11 mm, et les stocks d'herbe sur pied sont conséquents. Les fauches de méteils précoces débutent. La sécheresse perdure en mai, avec des pluies inférieures de 23,5 mm aux normales saisonnières, alors que les températures sont légèrement supérieures à la normale (+ 0,7° C). Les prairies atteignent leur pic de croissance mi-mai, avec une moyenne de pousse à 75 kg de matière sèche par hectare et par jour. Les premières coupes de foin ont lieu fin mai, en quantité et qualité satisfaisantes. La pousse de l'herbe est hétérogène selon si les parcelles ont été récemment fauchées ou pâturées. Le mois de juin est pluvieux, avec des pluies hétérogènes et des orages parfois violents accompagnés de grêle. Les températures sont nettement plus chaudes que la normale saisonnière (+ 3,2 °C), et 6 journées présentent des températures supérieures à 30 °C. Les récoltes de foin se terminent, le rendement et la qualité sont au rendez-vous. Les prairies reverdissent grâce aux pluies, mais les températures élevées ralentissent la pousse. Certains éleveurs commencent à affourager les animaux. Globalement, la production des prairies est élevée d'avril à mai, puis baisse en raison de la chaleur du mois de juin.

La saison de pâturage se prolonge avec un mois d'octobre doux et pluvieux

Les températures de juillet sont conformes aux normales, avec des précipitations très variables selon les départements. Les deux tiers nord de la région sont en excédent pluviométrique (+ 24,4 mm à

Chartres), alors que le tiers sud est en déficit (- 26,7 mm à Bourges). En août, les températures restent proches des normales de saison. Le début du mois, plutôt pluvieux, garantit la croissance des prairies. La vague de chaleur au milieu du mois, couplée à des conditions sèches, ralentit nettement la pousse. Les récoltes de maïs d'ensilage commencent dans les zones les plus précoces, les rendements sont très satisfaisants. Les récoltes de fourrage de 2^e et 3^e coupes, ont des rendements hétérogènes : excédentaires dans le nord de la région, ils sont légèrement déficitaires dans le sud. Le mois de septembre est le plus chaud jamais enregistré, des records de chaleur sont battus dans l'ensemble de la région. Les pluies sont supérieures aux normales saisonnières. La pousse de l'herbe, faible en début de mois, est dynamisée par les pluies en seconde quinzaine. Certaines parcelles redeviennent pâturables, surtout dans le Nord de la région. Le Sud reste pénalisé par le manque de précipitations et les éleveurs sont contraints d'affourager les animaux. Les semis de prairies prennent du retard en raison des conditions météorologiques défavorables.

Le mois d'octobre est doux et pluvieux, avec des températures supérieures de 2,6 ° C aux normales saisonnières et d'importantes précipitations (94,5 mm). Les sols sont suffisamment réchauffés pour relancer la pousse de l'herbe, ce qui permet aux animaux de bénéficier d'un dernier tour de pâturage.

La production botanique disponible (fauchages + ensilages + enrubannages + pâturages + non récoltée) est supérieure à une année normale. Les stocks de fourrages sont satisfaisants, au niveau de la qualité comme de la quantité. Les éleveurs devraient avoir peu recours aux achats extérieurs cet hiver.

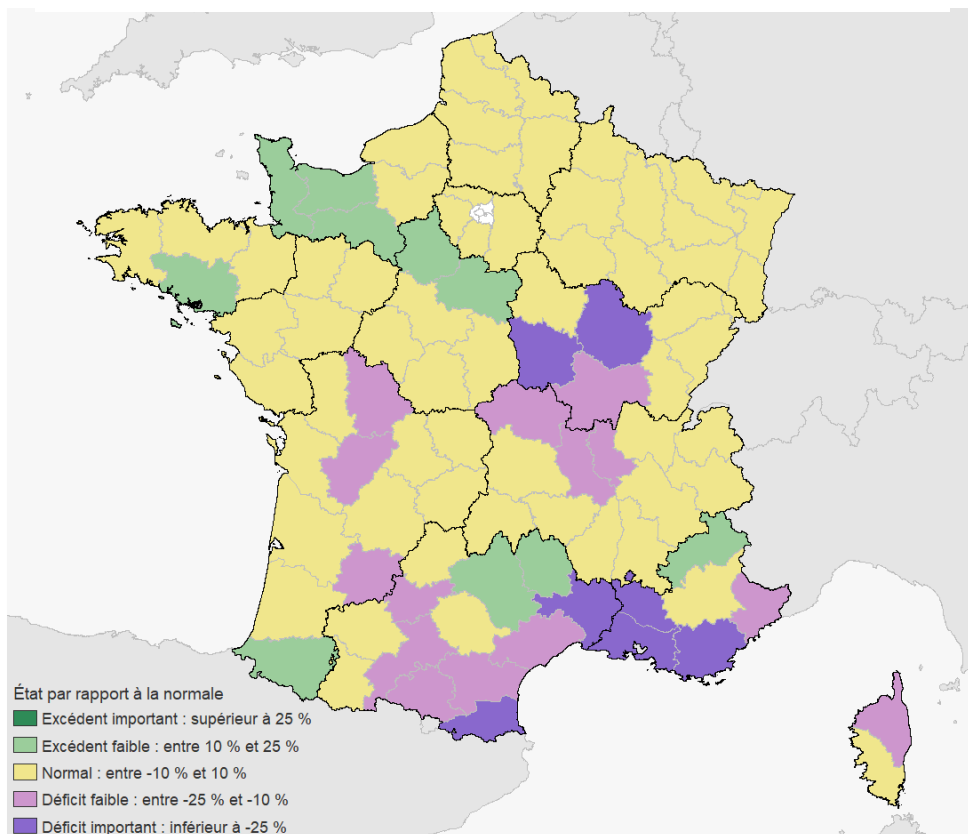
Déficit fourrager important dans le Sud de la France métropolitaine

Au niveau national, le rendement annuel des prairies en 2023 est inférieur de 2 % à celui de la période de référence. La Provence-Alpes-Côte d'azur et la Bourgogne-Franche-Comté sont les régions les plus pénalisées, avec des déficits respectifs de 15 % et 14 %. La Normandie est la région la plus favorisée avec un excédent de 14 % par rapport à son rendement annuel de référence.

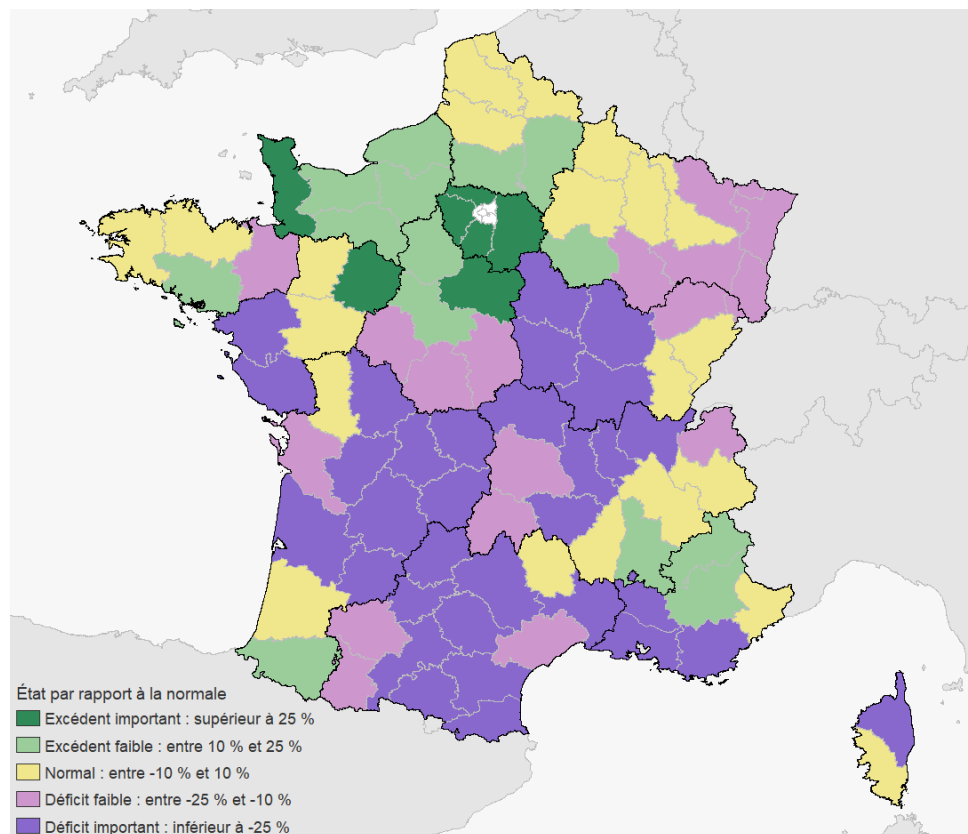
Les surfaces de prairies augmentent en Centre-Val de Loire

Au niveau régional, les surfaces de prairies augmentent de 1,7 % entre 2022 et 2023. L'Indre est le département ayant la plus grande surface de prairies avec plus de 178 700 hectares, ce qui représente 36 % des prairies régionales. En termes de surfaces toujours en herbe (STH), le Cher perd la 1^{ère} place au bénéfice de l'Indre, mais demeure le département ayant la part de STH productives la plus importante : 78 % de ses prairies contre 75 % pour l'Indre.

Rapports aux rendements de référence fourragers, en 2023
L'écart national au rendement de référence est de - 1,5 % (normal)



Rapports aux rendements de référence fourragers, en été-automne 2023
L'écart national au rendement de référence est de - 18 % (déficit faible)



Source : Enquête prairie 2023

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS

- La production fourragère comprend la production des prairies artificielles, des prairies temporaires et des prairies permanentes productives. Les prairies artificielles sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange. Elles sont cultivées pour une durée de trois ans maximum. Les prairies temporaires sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères ; elles sont destinées à être fauchées, ensilées ou pâturées. Semées ou d'origine naturelle, les prairies permanentes appelées aussi surfaces toujours en herbe (STH) productives ont une productivité estimée supérieure à 1 500 unités fourragères par hectare. Leur durée est en principe illimitée. Une fois le délai de 3 ans passé pour les prairies artificielles et de 6 ans pour les prairies temporaires, celles-ci prennent la dénomination de prairies permanentes.

MÉTHODOLOGIE

- Le système Isop - Informations et suivi objectif des prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation (STICS-Prairies). Il est opérationnel sur la quasi-totalité du territoire de la France métropolitaine.
- Le système Isop calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare au pas de temps journalier sur 209 régions fourragères au total. Les simulations sont effectuées lorsqu'un type de prairies donné - permanentes ou temporaires - couvre plus de 7 000 hectares par région fourragère et 2 000 hectares pour les départements du pourtour méditerranéen. Les prairies productives situées au-dessus de 1 000 mètres peuvent parfois être moins bien représentées à l'échelle des régions fourragères. Le système ne tient pas compte de l'état des sols, ni des inondations, quelles que soient leur durée et leurs causes. Ainsi, la production estimée, en fonction des conditions pédoclimatiques locales, n'est pas forcément exploitable en totalité.
- Les résultats de simulation sont extraits au 20 de chaque mois par région fourragère, entre mars et novembre, sous forme d'un rapport à la normale correspondant à la moyenne calculée sur la période 1989-2018.
- Isop est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'INRAE et le SSP.
- Les estimations présentées ici sont issues des données ISOP révisées par les estimations du SRISE Centre-Val de Loire, à partir de résultats d'enquêtes et de dires d'experts.
- Les surfaces de prairies 2023 sont recalées sur les résultats du recensement agricole 2020. Le recalage a également été réalisé a posteriori sur les surfaces 2022 afin de calculer une évolution des surfaces à champ constant (la nouvelle Politique Agricole Commune en application depuis 2023 peut néanmoins modifier à la marge le champ retenu pour les prairies).